



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 octobre 2019**

Conseillers municipaux 14 - Présents 8
Date de convocation : 1^{er} octobre 2019

Compte rendu sommaire des décisions prises par le Conseil Municipal (article L2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Valière légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

PRÉSENTS : Viviane DURAND, Gérard DAUZAT, Joël GARRETA, Catherine CAMBRIELS, Anne-Marie SANGUINETTI, Ingrid NUIJTEN, Jean-Paul BRU, Marie-Pierre DURAND

ABSENCES : Karine FLORY
Didier FLORY
Charles CATHALA
Albert ALVAREZ
Eric LAPIERRE
Nicolas SOURD

SECRÉTAIRE : Catherine CAMBRIELS

Tous les points ont été validés à l'unanimité.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de partenariat avec la Médiathèque du Grand Narbonne « réseau de lecture publique du Grand Narbonne ».

La bibliothèque communale pourra bénéficier d'une :

- Page dédiée sur le site internet « Médiathèques » du Réseau de lecture publique.
- Diffusion de son actualité culturelle sur l'agenda culturel partagé intégré au site internet « Médiathèques ».

L'adhésion à la convention Réseau pourra être complétée par plusieurs services optionnels.

Madame le Maire propose à l'assemblée de retenir les options suivantes :

- N° 1 – Carte unique individuelle et collectivité incluant la gratuité des services pour tous.
- N° 5 – Utilisation et mise à disposition des actions culturelles itinérantes.
- N° 6 – Actions hors-les-murs : la Médiathèque du Grand Narbonne propose d'intervenir hors de ses murs pour apporter son expertise aux bibliothécaires communaux afin qu'ils soient capables d'assurer des interventions sur leur commune (animation d'ateliers de lecture, atelier d'écriture ...)

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Médiathèque du Grand Narbonne « réseau de lecture publique du Grand Narbonne » et approuve le choix des options N° 1, 5 et 6

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les enjeux du dossier du transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines au Grand Narbonne à partir du 1^{er} janvier 2020 et indique qu'un 2^{ème} comité de pilotage aura lieu le 9 octobre 2019.

Le Conseil Municipal prend note l'avancée de l'étude du transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines par le Grand Narbonne et mandate Madame le Maire pour représenter les intérêts de la Commune.

* * *

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande, reçue en date du 7 octobre, de l'un de ses administrés d'être exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour terrain agricole en production biologique reçue

Les délibérations en matière de fiscalité doivent se prendre avant le 30 septembre, en conséquence, le conseil Municipal ne peut pas se prononcer.

* * *

A Sainte Valière, le 11 octobre 2019

Le Maire

Viviane DURAND

